

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 11 Avril 2011

Absents : Michèle SAUVIGNET – Laurent VILLARS – Claire CHAZELLE (3 pouvoirs)

## 1°) Vote des Taux d'imposition pour l'exercice 2011

Monsieur le Maire donne connaissance du tableau des bases d'imposition des 3 impôts locaux, récemment parvenu en vue de fixer les taux des 3 taxes. Il remet à chaque conseiller, un tableau détaillé qu'il commente en retenant particulièrement les points suivants :

- Les bases de calcul des impôts de 2010 se sont révélées supérieures de près de 2% à la prévision.
- Les bases prévues par les services fiscaux pour 2011 sont supérieures de 4.2% à celles de l'année précédente soit : - 2% ré-évaluation forfaitaire nationale  
-2.2% augmentation du volume due aux constructions nouvelles et aux divers aménagements.
- L'augmentation prévue à taux constant serait donc de 7688€. En vue de tenir compte des facteurs d'augmentation connus pour 2011, notamment des dépenses énergétiques et en vue de maintenir les taux dans des limites raisonnables, il est proposé après débat de fixer les taux suivants :

**-Taxe d'Habitation** : 5.45% pour 5.36% en 2010 soit 1.7% d'augmentation.  
**-Taxe Foncière bâtie** : 9.80% pour 9.67% en 2010 soit 1.3% d'augmentation  
**-Taxe Foncière non bâtie** : 38.30% pour 37.90% soit 1% d'augmentation.

La hausse des trois taxes s'élèverait aux environs de 1.5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la fixation des taxes pour 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation : 5.45% Taxe Foncière bâtie : 9.8% Taxe Foncière non bâtie : 38.30%
---

Ces taux sont à comparer avec les taux moyens de la Communauté de Communes du Pays de l'Astrée, du Département et de la Nation, soit :

En Pourcentage %	Taux moyens communaux 2011	Taux moyens communaux 2010	Taux moyens CCPA 2010	Taux moyens du département 2010	Taux moyens nationaux 2010
Taxe d'Habitation	5.45	5.36	4.72	22.55	23.54
Taxe Foncière bâtie	9.80	9.67	9.97	20.67	19.67
Taxe Foncière non bâtie	38.30	37.90	39.08	41.04	48.18

## 2°) Délibération

Délibération portant sur un redressement de ligne budgétaire entre subvention ZPPAUP et enveloppe parlementaire ainsi que amendes de police et aménagement Pavé tranche 3

## 3°) Questionnaire Association des Maires de France

Monsieur le Maire fait part d'un questionnaire adressé par l'AMF concernant le mode de scrutin envisagé pour l'élection des conseillers municipaux pour les communes de + 500 habitants. L'avis du Conseil Municipal est demandé sur les deux points suivants :

- L'abandon du scrutin uninominal pour le scrutin de liste.  
Avis unanime : Maintien du scrutin actuel.
- Le seuil actuel imposant le scrutin de liste étant de 3500 habitants, faut-il le maintenir, l'abaisser à 1000, 1500, 2000,.. ?  
Avis unanime : Maintien du seuil actuel de 3500 habitants.